

# Obtention d'un premier titre de sejour

# Par spleen73, le 24/08/2009 à 21:54

## Bonjour,

je sollicite votre site afin d'avoir une éventuel information concernant ma situation . voila je suis âgé de 36 ans d'origine algérienne , je suis en france en situation irrégulière depuis fin 2001 jusqu'à nos jour n'ayant pas encore atteint la période de 10 ans de présence en france et ayant du mal a réunir certaine preuves de présence du a une vie chaotique et destructuré bref est il possible d'obtenir un titre de séjour? a savoir que mon père est de nationalité française par réintégration depuis 1996 date ou jetait déjà majeur et que je n'ai plus aucune attache familiale en algérien mère décédée et enfant unique et j'ai aussi trois demis frères de nationalité française deux plus âge que moi et un plus jeune ainsi que des oncles ,tantes ext.....voila alors mon dossier a t'il une chance de passé ?. merci cordialement

### Par anais16, le 25/08/2009 à 11:25

### Bonjour,

vous pourriez toujours le tenter, mais il est bien évident que là la préfecture aura un fort pouvoir d'appréciation, contrairement aux 10 ans qui eux donnent lieu à une régularisation de plein droit.

Si vraiment vous voulez le tenter, présentez un dossier très complet avec attestations, copies de titre de séjour de toute la famille en France, preuves de présence et si possible une promesse d'embauche en plus.